



Les Toscans - Le Village - La Trouerie
ROQUEBRUNE
SUR ARGENS

Service des Ressources
Humaines
Tél : 04.94.19.59.41

Nos Réf : JC/MD/BB/ND

PROCES VERBAL
DU COMITE TECHNIQUE COMMUN

**à la Ville de Roquebrune-sur-Argens, au CCAS et à l'EPA
Roquebrunois de la petite enfance.**

SEANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi douze décembre, à seize heures dix, le Comité Technique (CT) commun à la Ville de Roquebrune-sur-Argens, au CCAS et à l'EPA Roquebrunois de la petite enfance s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Roquebrune-sur-Argens.

Etaient présents :

Représentants du collège des représentants de la Collectivité :

ayant voix délibérative :

- Monsieur Jean CAYRON, Président,
- Monsieur Jacques BACQUET,
- Monsieur Elio DAMO,
- Madame Marie-Reine LOUISA.

Membre suppléant n'ayant pas voix délibérative :

- Monsieur Yoann GNERUCCI,

Représentants du collège des représentants du Personnel :

ayant voix délibérative :

- Monsieur Frédéric MONTOYA,
- Monsieur Eric ROUBEAUD,
- Monsieur Jean-Louis THEURIER.

Assistaient également en qualité Expert :

- Monsieur Michel DUTREUX, DGS,
- Monsieur Benoît BODRATI, DGAS Pôle Ressources,
- Madame Gwénaëlle BAILLON, Adjointe de la DGAS du Pôle Culture Patrimoine,

Assistaient également pour assurer l'assistance administrative :

- Madame Nina DOUCHEMANE, Directrice des Ressources Humaines.

*
* *

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres présents.

Les quorums étant atteints, la séance est ouverte.

Monsieur Frédéric MONTOYA est désigné en qualité de Secrétaire adjoint de séance.

Les points suivants inscrits à l'ordre du jour du Comité Technique sont abordés :

1. Adoption du Procès-Verbal du Comité Technique du 19 septembre 2022,
2. Avis sur l'affectation de personnels du SPIC Centre Nautique à la Commune,
3. Avis sur la modification des horaires d'ouverture de la Maison de la préhistoire,
4. Avis sur le projet de convention de mutualisation de différents moyens au profit du CCAS,
5. Questions diverses.

1. Approbation du procès-verbal du C.T. du 19 septembre 2022 :

Aucune remarque particulière n'étant formulée, le procès-verbal du CT du 19 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

2. Avis sur l'affectation de personnels du SPIC Centre Nautique à la Commune :

M. Benoît BODRATI présente ce point aux membres du Comité.

Le SPIC Centre de Voile a procédé à l'embauche de 2 moniteurs de voile, formateurs régionaux référencés à la Ligue Côte d'Azur de voile.

Cela permettra d'accompagner les agents de la Commune pour l'obtention d'une qualification et pourront, de ce fait, intervenir dans le cadre des activités nautiques scolaires et des accueils de loisirs et sportifs.

Il y a donc lieu d'affecter ce personnel du SPIC Centre de voile à la Commune de Roquebrune-sur-Argens.

Il est précisé que ces 2 moniteurs de voile du SPIC Centre de Voile seront affectés à la Commune de Roquebrune-sur-Argens, à raison de 10 % de leur temps de travail pour la période du 1er mars 2023 au 30 novembre 2023,

Cette affectation pourra prendre fin avant le terme fixé au 30 novembre 2023, à la demande de la Commune ou du SPIC Centre de Voile. Un délai d'un mois devra alors être respecté.

Ce point est soumis au vote.

Il est adopté à l'unanimité des collèges des représentants de l'administration et du personnel.

3. Avis sur la modification des horaires d'ouverture de la Maison de la préhistoire :

Mme Gwénaëlle BAILLON présente les nouveaux horaires d'ouverture de la Maison de la préhistoire. Elle informe les membres du Comité qu'une étude de fréquentation a été faite afin d'apporter une réponse pertinente aux visiteurs. L'objectif étant de figer les horaires afin de ne pas perdre de visiteurs.

M. Michel DUTREUX précise que ces horaires feront l'objet d'une nouvelle modification notamment afin de s'adapter à l'Office de Tourisme.

Les horaires d'ouverture de la Maison de la préhistoire sont soumis au vote, tels qu'ils figurent en annexe.
Il est adopté à l'unanimité des collèges des représentants de l'administration et du personnel.

4. Avis sur le projet de convention de mutualisation de différents moyens au profit du CCAS :

M. Benoît BODRATI présente aux membres du Comité le projet de ladite convention.

Le CCAS de la Commune est composé de personnels uniquement administratifs ou sociaux qui ne lui permet pas d'assurer l'entretien courant des locaux, ni d'engager des procédures complexes, ni de permettre la pratique d'activités sportives des usagers du CCAS et de ses établissements.

La Commune possède un service technique pouvant intégrer un certain nombre de prestations et un service marchés publics qui pourraient intervenir pour le compte dudit CCAS, notamment pour suppléer l'absence de personnels de ces spécialités et permettre l'aboutissement de projets du CCAS en matière de fournitures,

services et travaux. De plus, dans le cadre du programme ministériel sport 2019-2024 santé et en vue de prévenir les risques de sédentarisation et de perte d'autonomie liés au vieillissement, la Commune par l'intermédiaire de son service municipal des sports pourra permettre la pratique physique des usagers du CCAS. Le vieillissement est bien souvent synonyme de sédentarisation et de perte d'autonomie. Or, il est scientifiquement prouvé que la pratique d'une activité physique régulière permet à tous les âges un maintien et une amélioration de la santé physique et psychique.

Dans un souci de clarification et de transparence, la commune de Roquebrune-sur-Argens et le CCAS ont décidé de conclure une convention définissant, la nature des prestations assurées par la Commune pour le compte du CCAS.

Le projet de convention est soumis au vote, tel qu'il figure en annexe.

Il est adopté à l'unanimité des collèges des représentants de l'administration et du personnel.

5. Questions diverses :

M. Benoît BODRATI informe le Comité du projet de délibération relatif à l'actualisation du RIFSEEP du CCAS, en raison du transfert des personnels de l'EPA Roquebrunois de la Petite Enfance, à compter du 1^{er} janvier 2023. En effet, la délibération actuelle du CCAS ne comprenant pas l'ensemble des grades détenus par les agents de l'EPA, une mise à jour était nécessaire.

Par ailleurs, le Syndicat FO a saisi l'administration au sujet de la compensation de la pénibilité en proposant éventuellement le remplacement des jours d'ancienneté par l'octroi de jours « pénibilité » pouvant être accordés aux services exerçant des missions de nuit ou les week-ends.

M. Benoît BODRATI informe le Comité qu'une étude sera menée, par le Service des Ressources Humaines, en début d'année 2023.

M. Frédéric MONTOYA souhaiterait connaître les modalités de demande de revalorisation de l'IFSE, notamment pour les agents ayant récemment changé de fonctions.

M. Michel DUTREUX propose que cette demande soit formulée sur le compte-rendu d'entretien professionnel. Toutefois, il appartient au supérieur hiérarchique direct de soutenir cette demande dans le cadre d'un management de proximité efficient.

Il rappelle par ailleurs, que le Service des Ressources Humaines étudiera prochainement une évolution de l'application du régime indemnitaire. Des groupes de fonctions vont être définis, pour chaque catégorie d'emplois, au regard des critères professionnels fixés règlementairement. Ainsi, à chaque groupe de fonctions correspondra un plafond de primes annuel. Par ailleurs, les dispositions appliquées en matière de modulation de l'IFSE en cas de maladie feront l'objet d'un réexamen. La période de maintien du régime indemnitaire pourrait être rallongée.

L'ordre du jour étant épousé, Monsieur le Maire lève la séance à 16H30.

Le Président,
Jean CAYRON



Le Secrétaire de séance,
M. Jacques BACQUET

Le Secrétaire adjoint de séance,
M. Frédéric MONTOYA